

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Coopérative de Rogersville Ltee	Numéro de permis 2019460	Date d'inspection Le 13 mars 2024	
Nom de l'établissement Garderie Coopérative de Rogersville II		Numéro de téléphone (506) 625-0733	
Adresse Unité 2 50 rue De L'École Rogersville NB E4Y 1V7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	22 mars 2024	
Commentaires :			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	22 mars 2024	
Commentaires :			

Commentaires généraux

- Visite à l'établissement pour une inspection de surveillance impromptue
- Ratio est respecté durant la visite
- L'orientation des enfants est faite de façon positive et constructive
- Les jeux extérieurs se font deux fois par jour, si les conditions météorologiques le permettent
- Le dîner ainsi que la collation sont servis aux enfants à des heures reconnues.
- Le temps désigné aux siestes est adapté et répond aux besoins des enfants
- Chaque enfant à un espace personnel à chacun et identifié par son nom pour y ranger ses effets personnels.
- Révision auprès de la personne éducatrice des méthodes utilisées pour planifier et documenter. Discussion sur les différentes formes de littéracie utilisées et conseillé de consulter leur agente pédagogique pour augmenter la variété. Nous explorons également les options possibles pour augmenter l'éveil aux arts et sciences dans leur salle de classe.
- Affichés dans un endroit bien en vue sont les documents suivants; le permis et le rapport d'inspection, la

Commentaires généraux

routine quotidienne, le menu hebdomadaire, les procédures d'évacuation, le nom de l'administrateur/exploitant, le nom et le numéro de téléphone du mentor en assurance de la qualité et de l'inspecteur, les allergies constituant un danger de mort, un avis pour informer les parents de l'existence d'une maladie transmissible -Une employée n'a pas son certificat de premiers soins sur les lieux. Jusqu'à l'obtention du certificat cette employée ne peut être laissée seule avec les enfants. Toute autre documentation requise se retrouve dans les dossiers des employées.

-Discussion auprès de la directrice de l'usage des annexes 11 -Formulaire de signalement de maladie possible ainsi que l'annexe 12 – Formulaire de réintégration après exclusion et l'annexe 13 – Avis de présence d'une maladie et finalement l'annexe 14 – Rôle du parent, dans la gestion des maladies.

Observations : Les enfants de 2ans ont fait un collage d'une poule, ils explorent les animaux de la ferme cette semaine. Ensuite ils ont mangé leurs dîner et jouer dans des bacs sensoriels avant leur sieste.

Les enfants de 3-4ans ont eu la visite de la bibliothécaire du village, une fois la lecture terminée ils ont fait un collage. Pour ensuite passer au dîner et jeux libres. Une partie des enfants se sont couchés pour une courte sieste pendant que les plus âgés sont allés jouer dehors.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 mars 2024

Date

original signé par

Noëlla LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 mars 2024

Date